Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
17 mai 2018	25 mai 2018	2018-0064

1. Intitulé du projet

La Passerelle, Maison des entreprises et opération de démonstration de l'économie-circulaire

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom DETAVERNIER Prénom JEAN LUC

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : DETAVERNIER JEAN LUC PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT

RCS / SIRET : 2 0 0 0 4 1 9 6 0 0 0 0 1 0 Forme juridique : EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	a) aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus : Le projet de construction est un établissement recevant du public (1 584m² SDP). - Des bureaux d'administration ou pour résidents / Des salles de formation/ Un hall d'exposition temporaire/ Des salles de réunions/ événementiel entreprises. Nécessité de réaliser plus de 50 unités de stationnement. 107unités pour répondre aux besoins événementiels et d'accessibilité.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un bâtiment qui sera un démonstrateur de l'économie circulaire et la vitrine de l'entrepreneuriat durable pévèlois. Le bâtiment sera essentiellement biosourcé (paille, terre, bois d'essence régionale). Il sera labellisé Cradle to Cradle et E +C- au niveau E3C2. Il sera démonstrateur à la fois par sa conception bioclimatique mais aussi par son agencement réalisé dans la logique de l'économie circulaire.

La Passerelle abritera une pépinière d'entreprises, des espaces de coworking, des espaces de télétravail, un fab lab et des ateliers de production. Son pourtour permettra le développement et la promotion d'une agriculture alternative (permaculture) et les espaces verts disponibles seront supports à de l'éco-pâturage.

Etablissement Recevant du Pubic, Etablissement de type W, avec une activité secondaire de type R - L - Y - N de 4ème catégorie. Surface de 1 584m² de sdp utile sur 3 niveaux.

Stationnement, il est prévu la création de 104 places et 3 places PMR complémentaires pour répondre aux besoins des activités proposées. Afin de conserver l'esprit économie circulaire et permettre le développement des modes de déplacement alternatifs, le parking sera perméable et composé de 59 places en dalles plastique recyclé engazonnées et de 45 placesmélange terre-pierre.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet se positionne au carrefour de plusieurs besoins: accueil de créateurs d'entreprise, espaces de coworking, lieu dédié à la mutualisation et aux rencontre interentreprises et développement du télétravail. Le projet Passerelle va au-delà de ces fonctions en portant l'ambition d'être un lieu démonstrateur de l'économie circulaire. En effet, il permettra aux entreprises du territoire de trouver des espaces de travail, salles de réunions, etc. Il sera aussi un exemple de la Troisième Révolution Industrielle avec l'utilisation de matériaux biosourcés locaux, un ameublement issu de l'économie circulaire, une centrale de production d'énergie, un fablab et des espaces de démonstration de permaculture. Le bâtiment sera équipé d'une muséographie lui permettant de recevoir des visites autour de l'économie circulaire et de la 3ème révolution industrielle. Ainsi, la Passerelle sera un lieu vitrine dédié à un développement économique durable devant inspirer les dirigeants au cœur des 38 communes. Le positionnement en plein centre du territoire et dans le prolongement de parcs d'activités existants (Croisette et Planque) permet : d'être le plus accessible possible pour les dirigeants / salariés du territoire, de décongestionner les parkings des pôles d'échanges au bénéfice des actifs allant vers la métropole lilloise, d'offrir un cadre de travail particulièrement qualitatif, de relier les futurs équipements attractifs (centre aquatique, etc.). Le stationnement perméable et modulable permettra de s'adapter au développement des modes de transports alternatifs via notamment les bornes de rechargement pour véhicules électriques (3), un abri vélos pouvant accueillir 20 vélos. Une piste cyclable permet de relier le pôle d'échanges de la Gare de Templeuve et le site à Ennevelin en se prolongeant vers Pont-à Marcq. Un futur arrêt pour la navette Pév'ailes pourrait être mis en place par la suite.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pas de démolition,
Calendrier prévisionnel :
Dépôt du permis de construire : mi mars
Remise PRO : mi avril
Consultation des entreprises DCE : mai 2018
Exécution : janvier 2019 à octobre 2019
Préfabrication : L'ensemble des éléments seront préfabriqués en atelier autant que possible (caissons paille) pour garantir la qualité des ouvrages pendant la période hivernale.
Terrassements & fondations : seront réalisés par l'entreprise de VRD et débuteront à la période la plus adaptée en fonction des préfabrication & montage sur site.
Montage de la halle : permettra de créer le « couvert » dans un premier temps. La couverture permettra le montage des ouvrages de façades à l'abri des intempéries.
Structure & aménagement à l'intérieur : seront réalisés dans un volume clos & couvert. Les équipements techniques seront réalisés en parallèle des aménagements intérieurs car restant apparentes, les parachèvements seront réduits.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité principale tertiaire disposera d'activités complémentaires.
Nous trouverons des bureaux individuels et ouverts à destination d'entrepreneurs individuels, de salariés en télétravail, de TPE / Des salles de formation pour entreprises / Un hall d'exposition temporaire / Une muséographie sur l'exemplarité du bâtiment / Des salles de réunions / Un espace de restauration rapide à usage des résidents / Des ateliers dotés d'un fablab. Le bâtiment sera en mesure d'accueillir des séminaires / assises dédiées au thème du développement durable au sens large. L'ensemble de ces activités sera réuni au sein d'un ensemble immobilier disposant de 3 niveaux.
La gestion est prévue via une DSP par une structure privée afin d'associer les entreprises du territoire à l'animation du lieu.

D'un point de vue fonctionnel, il est prévu une gestion des accès par badge avec contrôle d'accès à l'entrée principal et aux locaux suivants : réunions, bureaux, Box-lab, Fab-lab, atelier, stockage, local vélos.
La location des locaux pourra se faire par mise à disposition de badge lors d'une première rencontre permettant de présenter, sur site le, fonctionnement de ce bâtiment bioclimatique. La gestion des accès pourra ensuite être adaptée informatiquement.
La fermeture des autres accès aux bâtiments ainsi que les locaux techniques se fera par clefs.
Les sanitaires et vestiaires resteront ouverts.

Etalonnage : Les organes de pilotage des équipements techniques & des ouvrants en façade seront programmés.
Réception : La réception du bâtiment sera faite par le maître d'ouvrage une fois le bâtiment étalonné.

VIE DU BATIMENT : De Février 2020 à février 2021
Les organes de pilotages seront ajustés selon la première année d'exploitation du bâtiment.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bâtiment	1 584 m² (SDP)
Local vélo	49 m²
Local déchets	48 m²
Local Chaufferie	21 m²
Stockage bois	15 m²
Terrain d'assiette parcelle Z 136	19821 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune d'ENNEVELIN, rue de Canchomprez

50°31'11.7"N 3°07'59.2"E

Zonage PLU : http://www.ville-ennevelin.fr/mairie/zonnage-a3-ennevelin.pdf

Règlement PLU : http://www.ville-ennevelin.fr/mairie/reglement_plu.pdf

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 50°31'11"7 **Lat.** N3°07'59".2E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** __°__'__"_ **Lat.** __°__'__"_

Point d'arrivée : **Long.** __°__'__"_ **Lat.** __°__'__"_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	**Oui**	**Non**	**Lequel/Laquelle ?**
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN : 59DDTM20140002 - PPR Marque Aléa : Par une crue à débordement lent de cours d'eau Prescrit le : 11/08/2014 Enquête le : 13/04/2015 Approuvé le : 02/10/2015
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le projet prévoit l'utilisation de matériaux biosourcés produits localement: paille de la commune, terre crue extraite à 1,5km, bois d'essence régionale (Voir tableau des matériaux de référence en annexe).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Ancien champ d'exploitation agricole en agriculture conventionnelle, le projet devrait permettre d'améliorer la biodiversité présente sur site: végétalisation (reconstitution de la trame verte), permaculture, éco-pâturage, bassins, phytoépuration seront autant de supports à la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	zonage économique - PLU ENNEVELIN
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	La Passerelle se veut un site de coworking, télétravail, fab lab et lieu d'événementiels sur le développement durable. Situé au coeur du territoire visé, il minimise les déplacements des dirigeants/cadres l'utilisant ou participant aux évènements. Il est relié par piste cyclable au pôle d'échange de Templeuve (projet d'une piste en site propre avec vélo électrique) et se situe sur le parcours de la navette Pév'Ailes depuis le pôle d'échanges (création d'un arrêt envisagé). Pas de trafic poids lourds.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	En tant que bâtiment tertiaire, il sera amené à être éclairé de l'intérieur notamment en période hivernale. Les émissions lumineuses seront limitées.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Bâtiment cradle to cradle et E+ C- (niveau de performance E3C2). Le bâtiment cherche à optimiser la qualité de l'air intérieur tant au niveau du chantier (matériaux biosourcés) que dans sa phase d'exploitation. L'objectif recherché sera d'avoir des rejets dans l'air particulièrement faibles.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux des voiries et autres surfaces minérales (trottoirs, allées, parvis…) seront collectées dans des noues et bassins. Les eaux de toitures seront récupérées : dans un bassin étanche au Nord afin de réguler la température à l'intérieur du bâtiment, dans une cuve au Sud afin d'arroser les plantes à l'intérieur de la serre et dans les carrés potager et d'alimenter les chasses d'eau des sanitaires.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	L'activité tertiaire générera peu d'effluents. Les eaux grises du bâtiment (cafétéria et lavabos sanitaires) seront récupérés dans un bassin de phytoépuration d'environ 100m2 qui sera homologué par Aquatiris
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'activité tertiaire générera peu de déchets non dangereux (papier, ordures ménagères). Une animation active sera réalisée par les exploitants du lieu envers les usagers afin d'avoir la meilleure performance possible en termes de tri des déchets.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Bâtiment particulièrement qualitatif et exemplaire, il vient enrichir le paysage de la Pévèle Carembault.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Situé en zonage économique, l'ambition du projet est d'être la vitrine du développement économique du territoire. Dans cet objectif, la parcelle servira de support au développement de la permaculture afin de promouvoir une agriculture alternative duplicable sur le territoire.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Pas d'incidence mais une complémentarité avec le projet de centre aquatique de Templeuve, le pôle d'échanges de Templeuve et la future voie verte Pont-à-Marcq / Templeuve

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir document joint en annexe.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous ne pensons pas que le projet doive faire l'objet d'une évaluation environnemental étant donné que le projet se veut être un démonstrateur de l'économie circulaire via une démarche valorisant les matériaux biosourcés ou issus du recyclage. Ainsi, chaque poste d'impact potentiel à l'environnement a été étudié, réfléchi pour être le moins impactant possible et qu'il soit inspirant pour d'autres bâtiments.

La qualité environnementale du bâtiment en est un exemple comme son impact carbone mais aussi la conception de l'ensemble de la VRD et des aménagements paysagers (exemple: le parking permettant l'infiltration des eaux pluviales et donc la préservation des fonctions naturelles du sol, les espaces verts laissés libres seront support à permaculture ou éco-pâturage).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Notice environnementale précisant les informations de la rubrique 6.4 - Explication du choix de l'emplacement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Fait à Templeuve le, 15/05/18

Signature

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉVÈLE CAREMBAULT

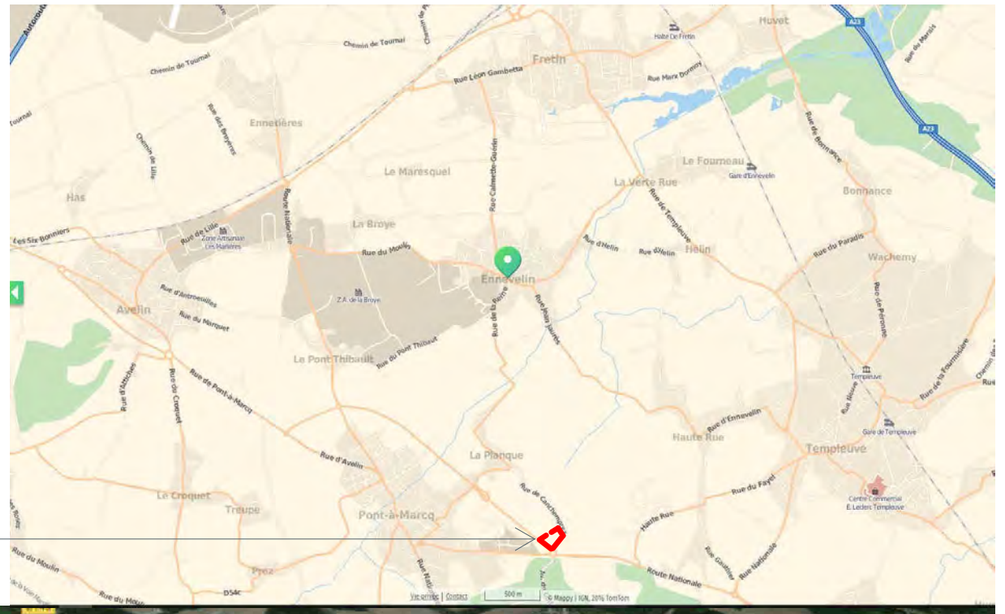

Limite de terrain objet
de la présente

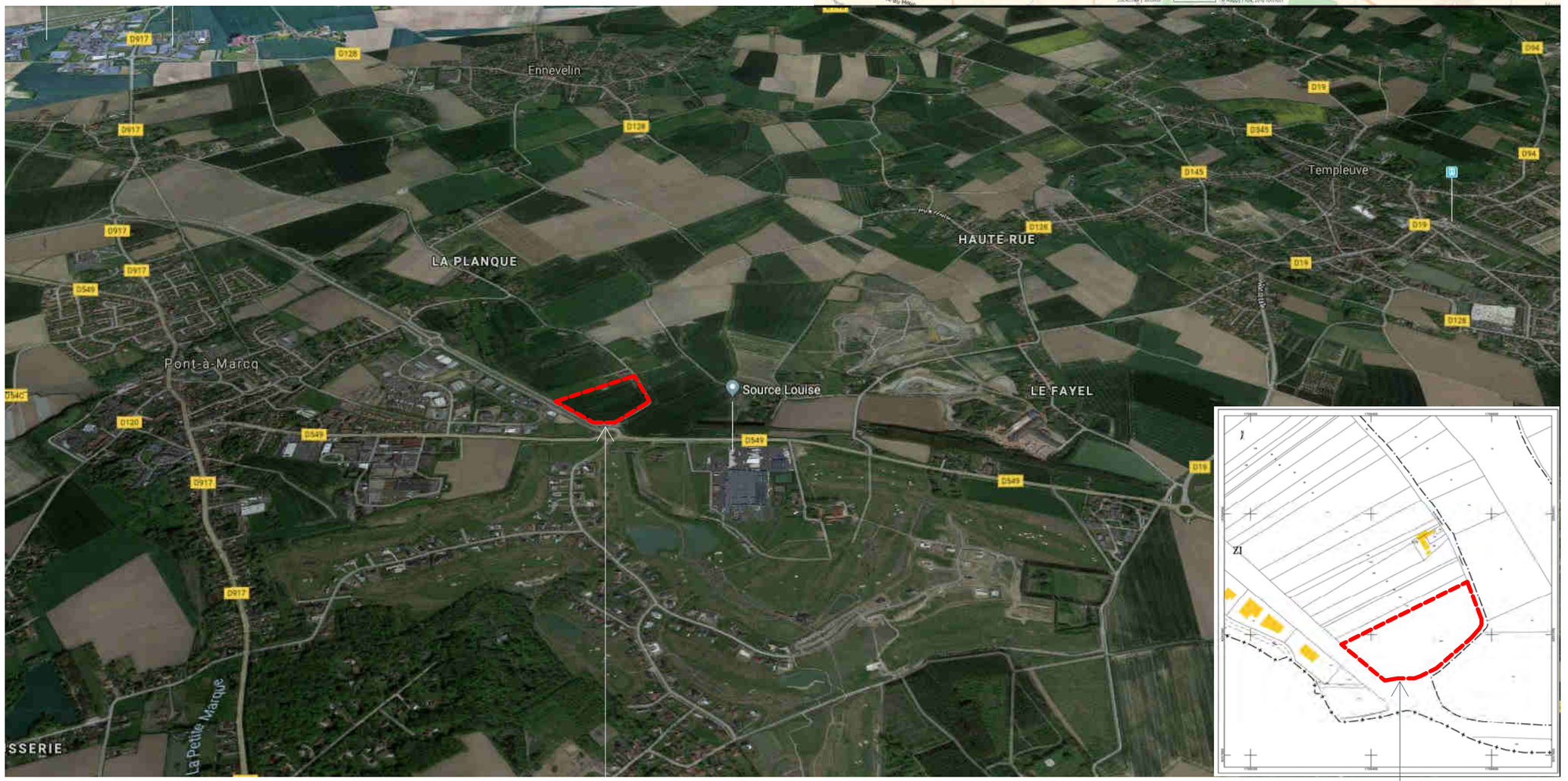

1 Situation

Limite de terrain objet
de la présente

Limite de terrain objet
de la présente

Bâtiment "LA PASSERELLE"

Ville de ENNEVELIN

Rue de Canchomprez - 59710 ENNEVELIN

Permis de Construire

PLAN DE SITUATION

	PC1
Document émis par: MAES	
1 : 100	16051EN
06/03/2018	Concepteur

Schéma d'aide à la lecture du document:

Maîtrise d'ouvrage:

Communauté de communes Pévèle Carembault
-

Maîtrise d'oeuvre:

Architecte:
MAES Architectes - Urbanistes

Bureau d'études VRD:
OSMOSE Ingenierie

Bureau d'Ecolonomie:
OUVERT

Economie de la construction:
SL.2E.C

Bureau d'études structure:
MODUO Concevoir et Construire

Bureau d'études C.V.C.:
MODUO Energie et Environnement

Assistance référencement Cradle to Cradle:
EPEA Paris

Acousticien:
AKOUSTIK

1 Vues de l'environnement proche

1 : 100

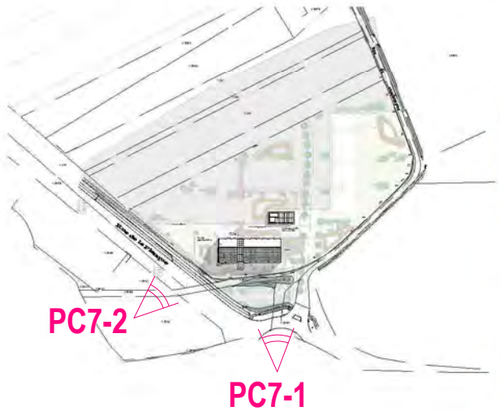

Bâtiment "LA PASSERELLE"

Ville de ENNEVELIN

Rue de Canchomprez - 59710 ENNEVELIN

Permis de construire

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

PC7

Document émis par: MAES

Comme indiqué	16051EN
06/03/2018	Concepteur

Schéma d'aide à la lecture du document:

Maîtrise d'ouvrage:

Communauté de communes Pévèle Carembault
-

Maîtrise d'oeuvre:

Architecte:
MAES Architectes - Urbanistes

Bureau d'études VRD:
OSMOSE Ingenierie

Bureau d'Ecolonomie:
OUVERT

Economie de la construction:
SL.2E.C

Bureau d'études structure:
MODUO Concevoir et Construire

Bureau d'études C.V.C.:
MODUO Energie et Environnement

Assistance referencement Cradle to Cradle:
EPEA Paris

Acousticien:
AKOUSTIK

1 Vue de l'environnement lointain

1 : 100

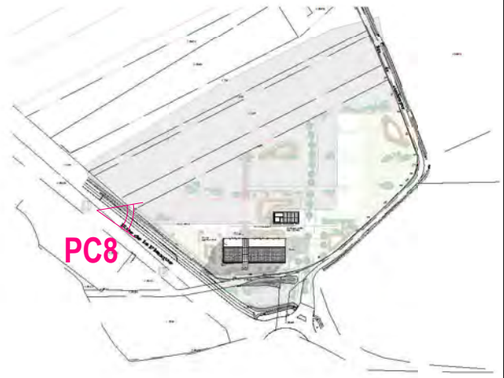

Bâtiment "LA PASSERELLE"

Ville de ENNEVELIN

Rue de Canchomprez - 59710 ENNEVELIN

Permis de construire

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

PC8

Document émis par: MAES

Comme indiqué	16051EN
06/03/2018	Concepteur

Schéma d'aide à la lecture du document:

Maîtrise d'ouvrage:

Communauté de communes Pévèle Carembault
-

Maîtrise d'oeuvre:

Architecte:
MAES Architectes - Urbanistes

Bureau d'études VRD:
OSMOSE Ingenierie

Bureau d'Ecolonomie:
OUVERT

Economie de la construction:
SL.2E.C

Bureau d'études structure:
MODUO Concevoir et Construire

Bureau d'études C.V.C.:
MODUO Energie et Environnement

Assistance référencement Cradle to Cradle:
EPEA Paris

Acousticien:
AKOUSTIK

ZI47

ZI48

ZI49

ZI154

ZI156

ZI157

ZI135

ZI133

ZI131

ZI139

Rue de la Planque

canchomprez

508

509

510

512

501

233.29

28.64

26.07

12.13

22.51

Aire de Retournement

Parking 59 places dont 3 PMR et 3 électrique

Parking événement en terre pierre 45 places

Chaufferie

Local poubelles

Abri vélo

Accès parking

Aire de Retournement Pompier poubelle

Desserte pompier

Parking proximité 3 places PMR

Parvis

Permaculture

Plantes comestibles

Bassin phytoépuration

bassin lumière hiver

Carrés potager

Dp: 39.28
Re: ▽ 38.08
ø= 300
Re: ▽ 38.03
ø= 300

1 PC_103_200_MASSE
1 : 500

Légende

- Sable stabilisé
- Enrobé
- Parking en terre pierre
- Engazonnement
- Pavés engazonnés
- Dalle pavé
- Dalle béton
- Potelets
- Clous
- Arbre corridor
- Arbre hameau
- Haie charmille
- Haie bocagère
- Massif arbustif
- Plantations zones humides
- Noue/ bassin
- Fossé
- Borne pour recharge voiture électrique
- Fourreau d'attente borne électrique

LA PASSERELLE DE L'ENTREPRENEURIAT

Ville de ENNEVELIN

Rue de Canchomprez - 59710 ENNEVELIN

Permis de construire

VRD - 01 Plan de masse et aménagement paysager

0-01 Ind.

Document émis par: OSMOSE

1 : 500	16051EN
22/02/2018	Concepteur

Schéma d'aide à la lecture du document:

N

Maîtrise d'ouvrage:

Communauté de communes Pévèle Carembault
-

Maîtrise d'oeuvre:

Architecte:
MAES Architectes - Urbanistes

Bureau d'études VRD:
OSMOSE Ingenierie

Bureau d'Ecolonomie:
OUVERT

Economie de la construction:
SL.2E.C

Bureau d'études structure:
MODUO

Bureau d'études C.V.C.:
EKTO

Assistance referencement Cradle to Cradle:
EPEA Paris

Acousticien:
AKOUSTIK

Parcelle envisagée pour le projet mais inconstructible gaz
Parc d'activité de la planque 2
La Passerelle
Parc d'activité de la planque 1
Place au marché (boulangerie, primeur ,caviste
Golf
Source Louise
Piste cyclable
400 m
Source : géoportail, image 2014

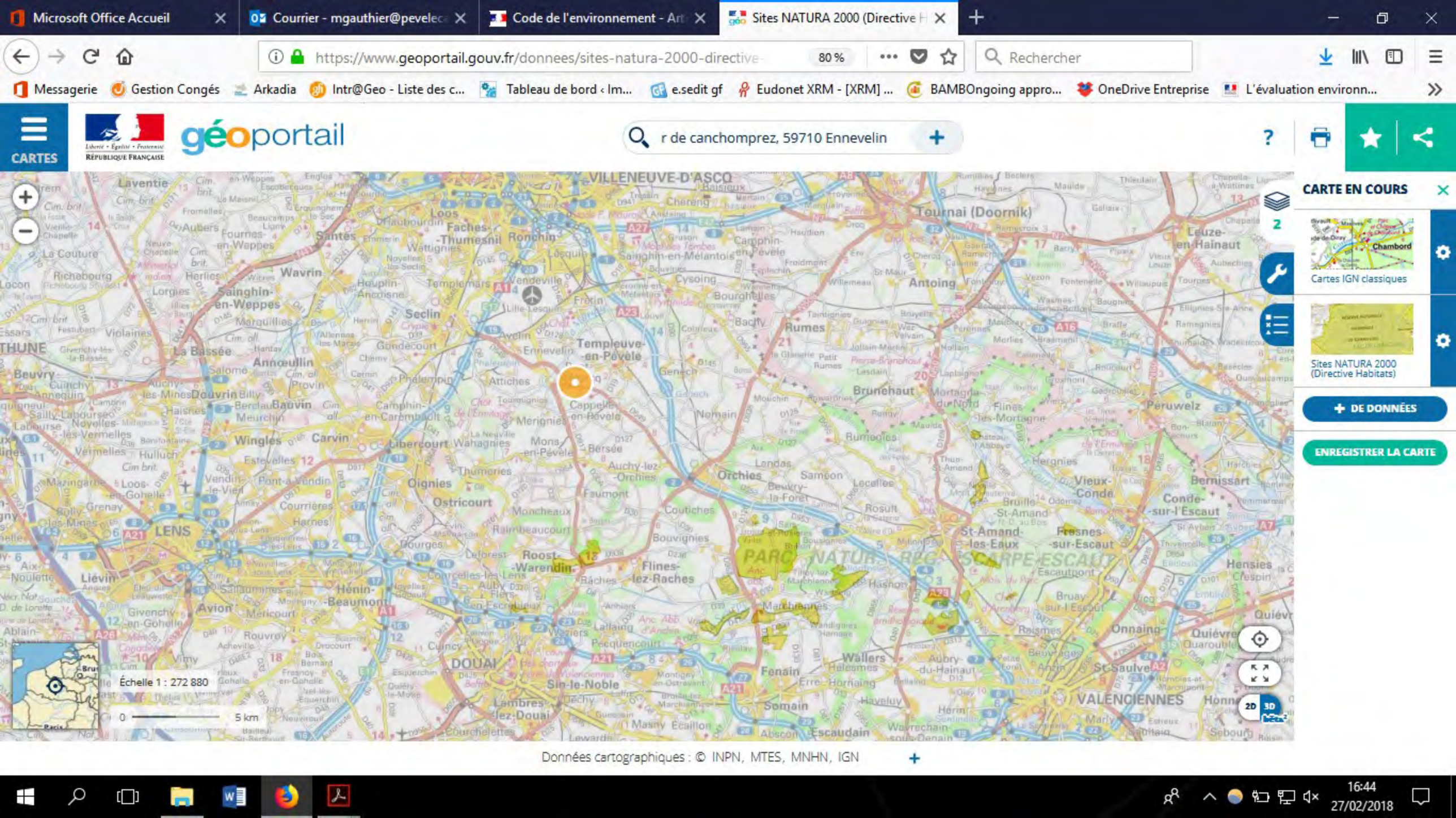
Microsoft Office Accueil
Courrier - mgauthier@pevelec
Code de l'environnement - Art
Sites NATURA 2000 (Directive H
https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/sites-natura-2000-directive-
80 %
Rechercher
Messagerie
Gestion Congés
Arkadia
Intr@Geo - Liste des c...
Tableau de bord ‹ Im...
e.sedit gf
Eudonet XRM - [XRM] ...
BAMBOngoing appro...
OneDrive Entreprise
L'évaluation environn...
CARTES
géoportail
r de canchomprez, 59710 Ennevelin
CARTE EN COURS
Cartes IGN classiques
Sites NATURA 2000 (Directive Habitats)
+ DE DONNÉES
ENREGISTRER LA CARTE
Échelle 1 : 272 880
0
5 km
Données cartographiques : © INPN, MTES, MNHN, IGN
16:44
27/02/2018

01 – PRÉSENTATION DE L'ÉTAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

A – CONSTRUCTIONS EXISTANTES

Ce projet s'inscrit dans un paysage de campagne, à proximité du golf de Mérignies. Situé au sud e la commune d'Ennevelin, il est longé par la D549 entre les communes de Pont à Marcq et Campelle-en-pévèle

Le site est un champ vierge de toute construction.

B –VÉGÉTATION EXISTANTE

Le site est actuellement vierge de toute végétation notable

Vue depuis la voie de contournement

02 – PRÉSENTATION DU PROJET

Ce projet a pour vocation de créer un lieu d'accueil dédié à l'entreprenariat durable en créant une dynamique vertueuse de par sa programmation et son écoconception. Cette exemplarité se traduit par la mise en œuvre de matériaux sains, d'objectifs de performances thermiques ambitieux et favorisant l'économie circulaire tout en offrant des espaces conviviaux dédiés aux activités tertiaires et artisanales.

Il offrira des espaces ; de coworking, dédiés à la location de bureaux ou de salles de réunions, à vocation d'ateliers ; dans un bâtiment ouvert à la rencontre, favorisant ainsi l'échange et le conseil. Un espace central permettra l'organisation d'évènements avec la possibilité d'accueillir ponctuellement un effectif plus important. Les espaces intérieurs se décomposent par séquence selon le schéma ci-dessous :

La Porte accueille depuis le parvis ; Le Hameau recevra les entreprises dans des espaces de coworking, de réunion, ou des bureaux ; La Place rassemblera les « habitant » pour se restaurer, échanger, rassembler ; La Serre offrira une continuité intérieure du paysage et quelques aromates... ; La Forge recevra les équipements de l'atelier, permettra de former aux étages et abritera quelques locaux techniques.

03 – AMÉNAGEMENT PRÉVU POUR LE TERRAIN

A – IMPLANTATION, ORGANISATION, COMPOSITION ET VOLUME DES CONSTRUCTIONS

Le bâtiment s'implantera en retrait de la limite sud du terrain, à proximité du rond-point et proche de l'entrée du site qui sera créée en connexion sur l'amorce de la rue du Canchomprez. Cette implantation a pour objectif de positionner le bâtiment en vue depuis le rond-point pour satisfaire l'aspect démonstrateur et donc visible depuis l'espace public. L'orientation d'une façade plein sud permet une mise en œuvre idéale des panneaux solaires en toitures. Les aires de stationnements sont éloignées afin limiter les vues directes sur les véhicules en stationnement.

L'aspect développement durable invite également à limiter l'occupation du foncier ; Le reste du terrain est donc laissé libre de construction et d'aménagement.

B – TRAITEMENT DES CONSTRUCTIONS, CLÔTURES, VÉGÉTATION ET AMÉNAGEMENT EN LIMITE DE TERRAIN

L'architecture du projet se veut être structurante, inspirante et inscrite dans un lieu et son époque. Le bâtiment s'inspire d'une réinterprétation contemporaine d'une grange, enveloppée par un paysage en continuité avec le contexte.

La porte est largement vitrée pour inviter. La façade sud intégrera également de larges surfaces vitrées afin de profiter des rayons de soleil et ainsi réchauffer le bâtiment en période hivernale, des brises soleil orientables et des arbres caduques ombrageront cette façade l'été pour limiter les apports thermique. Les autres façades seront majoritairement pleines avec une répartition de menuiseries aux dimensions déterminées par le principe constructif et l'isolation en ballots de paille. La serre, telle une faille ouvrant le bâtiment sur l'extérieur, permettra un éclairage naturel important et permettra aux plantes de s'épanouir.

En limite de terrain, une haie bocagère délimitera le foncier et offrira un abri à la faune et flore du site, elles seront parfois accompagnées d'une noue d'infiltration.

C – MATÉRIAUX ET COULEURS DES CONSTRUCTIONS

Les façades conçues en ossature bois et remplissage isolant en paille recevront un enduit argile ton terre beige. Les ossatures des murs rideaux seront en bois de teinte naturel. Les portes pleines métalliques seront de ton gris moyen. Les brises soleil en façade sud seront également en bois.

Les toitures seront pour la façade sud complélement recouverte de panneaux solaires, celle au nord sera végétalisée. Les couvertines seront en zinc naturel.

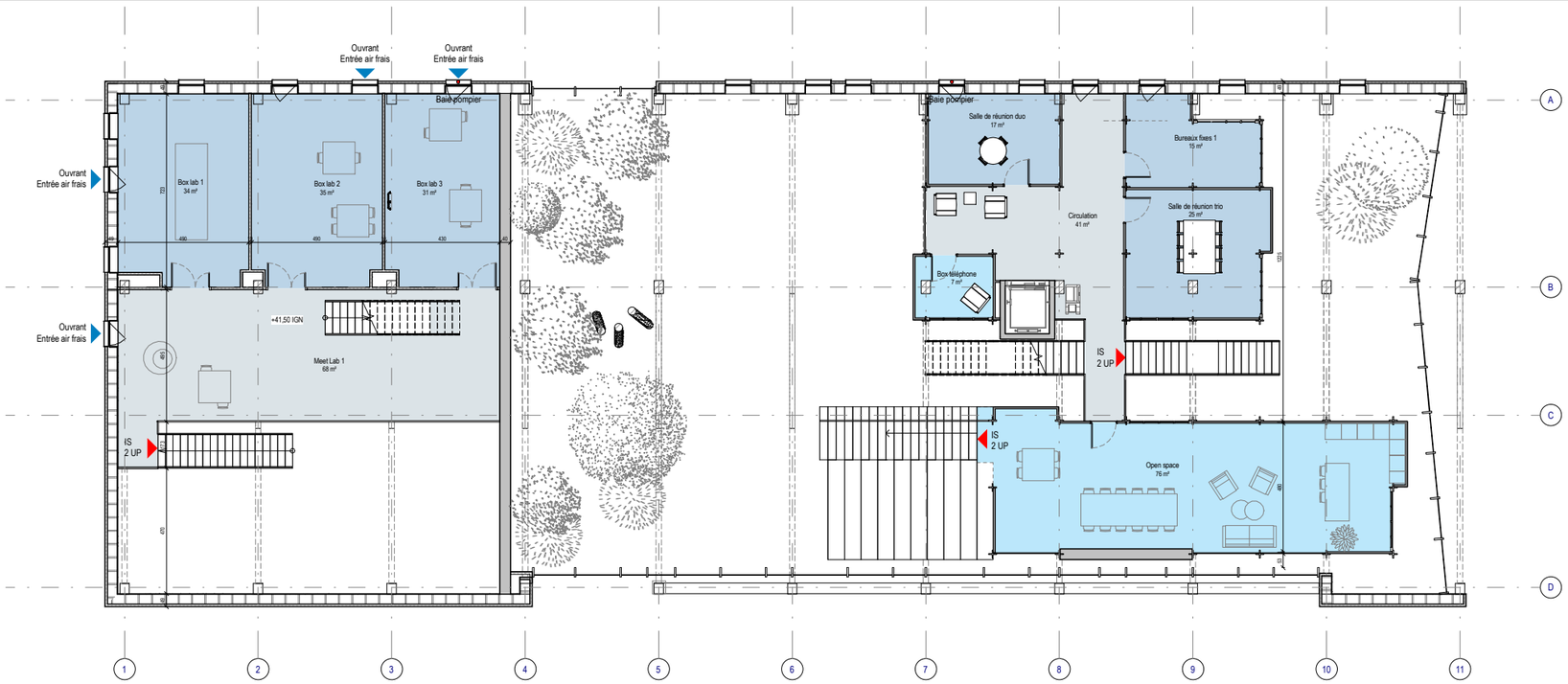

2 Niveau R+1
1 : 100

1 Niveau Rez-de-chaussée
1 : 100

Plans niveaux RdC & R+1

Ville de ENNEVELIN	
PC 39.3/40.6	
	ARCHI.
1 : 100	16051EN
06/02/2018	Concepteur

MAES ARCHITECTES URBANISTES

Demande de Permis de Construire

Bâtiment "LA PASSERELLE"

Rue de Canchomprez - 59710 ENNEVELIN

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Pévèle Carembault — -

Maître d'oeuvre : MAES Architectes - Urbanistes — 2, place Genevières 59000 LILLE — Tél 03.20.09.11.00.

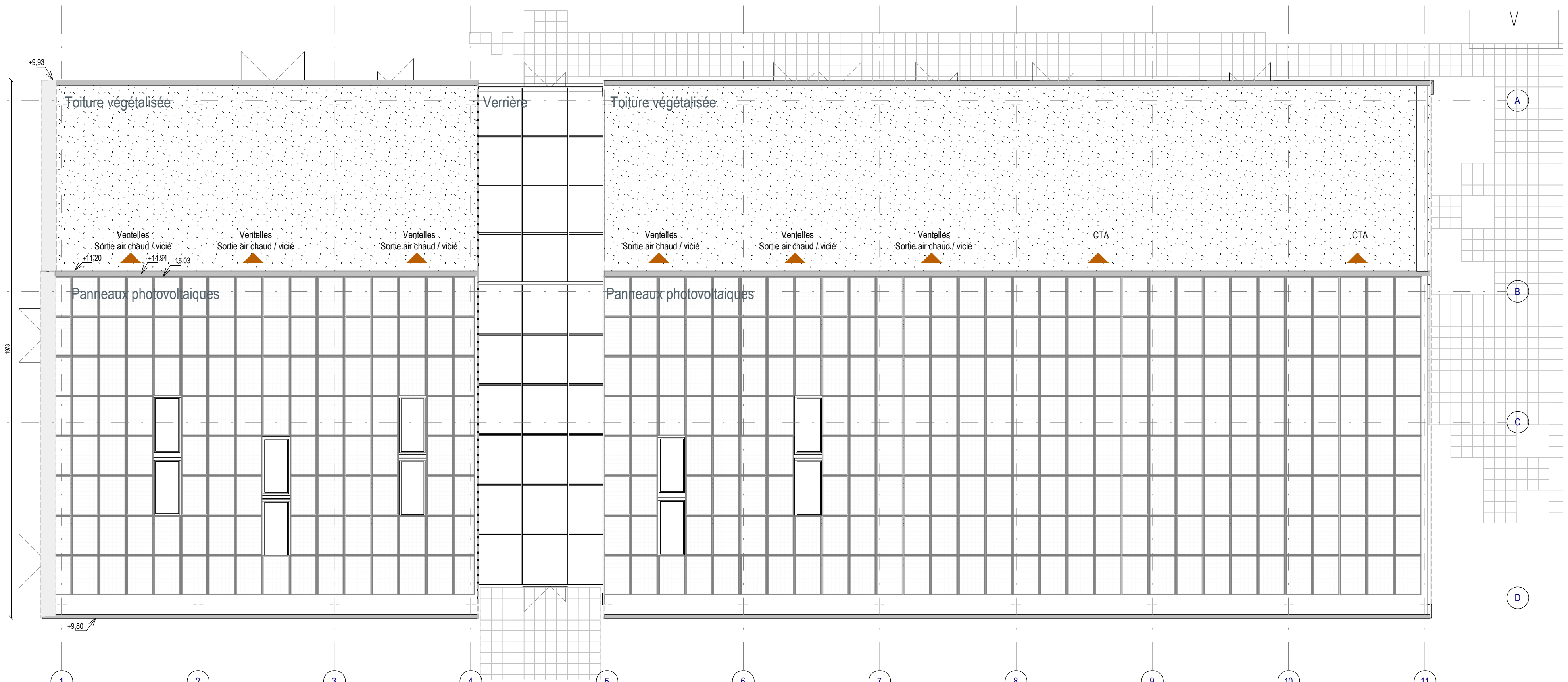

3 PC_103_100_TO
1 : 100

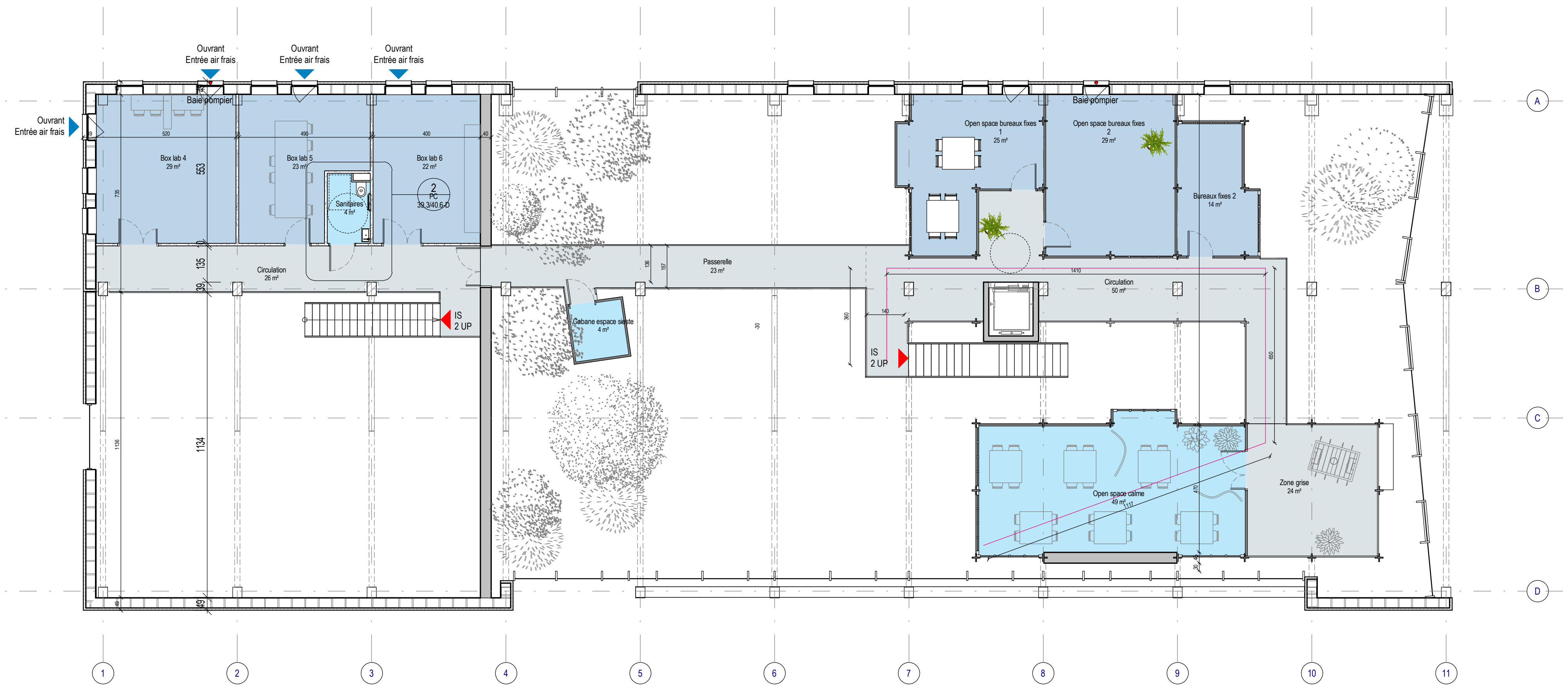

1 Niveau R+2
1 : 100

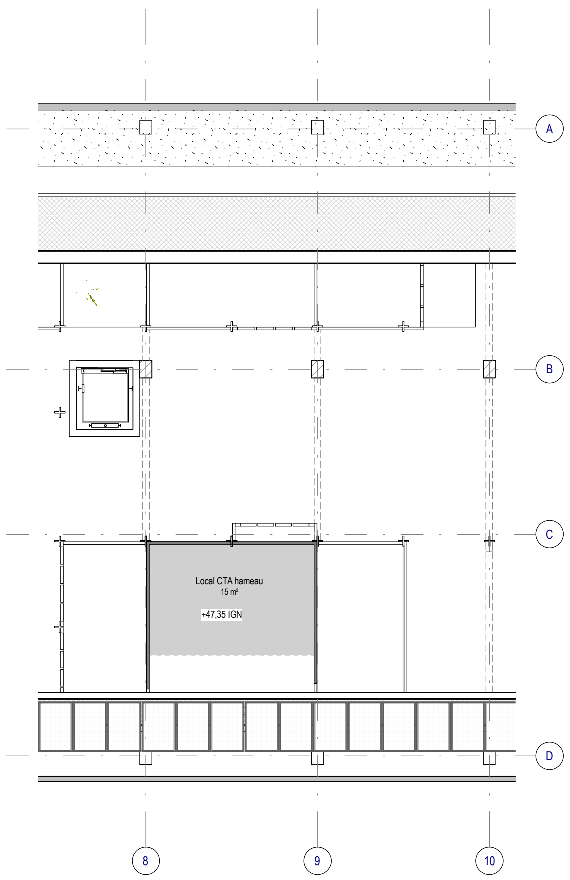

2 Combles techniques
1 : 100

Plans niveaux R+2, combles et toitures

Ville de ENNEVELIN

PC 39.3/40.6-B

	ARCHI.
1 : 100	16051EN
06/02/2018	Concepteur

MAES
ARCHITECTES
URBANISTES

Bâtiment "LA PASSERELLE"

Rue de Canchomprez - 59710 ENNEVELIN

Maître d'ouvrage: Communauté de communes Pévèle Carembault -

Maître d'oeuvre: MAES Architectes - Urbanistes 2, place Genevières 59000 LILLE Tél: 03.20.09.11.00.

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LA PASSERELLE DE L'ENTREPRENEURIAT

Avril 2018 – PC

Note paysagère

MAES ARCHITECTES URBANISTES
Osmose
OUVERT BUREAU D'ÉCOLONOMIE
SL2E.C ÉTUDES EN ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION
MODUO CONCEVOIR ET CONSTRUIRE
EKTO L'ÉNERGIE DU BÂTIMENT
EPEA PARIS
AKOUSTIK INGENIERIE & CONSEILS

Reconquête de la Trame Verte à travers le bocage, identité du Pévèle Carrembault

Le site d'implantation du projet de la Passerelle est aujourd'hui une parcelle cultivée vierge de toute végétation arborée et arbustive. Celle-ci est située à Ennevelin dans un maillage agricole en périphérie de l'urbanisation de Pont-à-Marcq entre un parc d'activités (de la Planque) et un golf (golf de Mérignies).

Le projet, qui se veut exemplaire, prévoit, au travers de son aménagement, de retisser des liens avec la Trame Verte et Bleue locale en s'appuyant en particulier sur la thématique du bocage en réalisant une chambre verte appelée « Hameau ».

L'ancienne voie ferrée, un corridor écologique à restaurer

L'idée est de prolonger le corridor lié à l'ancienne voie ferrée au sein du site et de permettre sa diffusion. Cela se traduit par la création d'une voie d'accès principale qui s'apparentera à une drève. Bordée d'arbres de hauts jets d'essence locale et matérialisant les boisements spontanés de reconquête de friches (Bouleaux et Acacias), cette voirie sera bordée par un trottoir côté droit et une Véloroute Voie Verte côté gauche ; elle distribuera le parvis de La Passerelle et la zone de stationnement.

Le rôle de ce mail d'arbres est multiple : d'une part, il participera à l'amélioration de la qualité de l'air et d'autre part sa canopée servira de refuge pour l'avifaune ; il s'inscrira aussi dans le cycle de l'eau en absorbant les eaux de ruissellement et en rediffusant l'humidité par évapotranspiration ; il jouera donc un rôle important dans la régulation climatique.

La notion de « Hameau »

L'unité foncière du hameau sera ceinturée par une haie bocagère composée d'essences locales (Fusain d'Europe, Noisetier, Viorne mancienne, Bourdaine, Cornouiller sanguin, ...). Celle-ci sera doublée d'un fossé.

A l'intérieur de l'unité, des bosquets d'arbres fruitiers (essences fruitières anciennes : Pommier Tardive de Bouvignies, Poirier Cornélie, Cerisier Guigne noire du Pévèle, Pêcher Pêche de Moncheaux, Prunier Reine Claude, ...) seront plantés selon des lignes parallèles au bâtiment de l'entreprenariat et perpendiculairement à la chaussée principale. Ces bosquets seront plantés sur une immense prairie de fleurs sauvages (fauchée une à deux fois par an). Ces derniers pourront être accompagnés de petits arbustes à fruits.

Le projet tel qu'il a été conçu a pour but de valoriser un environnement végétalisé permettant de créer des écosystèmes propices à l'implantation d'une faune, inexistante aujourd'hui sur le site car la une parcelle est actuellement entièrement à vocation agricole. Le projet a également été conçu de manière favoriser au maximum les revêtements perméables de manière à ne pas perturber le sous-sol, en réduisant son artificialisation au minimum nécessaire pour le fonctionnement du site et sa pérennité.

Mise en place d'une Trame Bleue

La Trame Bleue, quasi invisible aujourd'hui, se traduira par des noues et des bassins.

Les noues se situeront d'une part entre la voie principale et la Véloroute Voie Verte et d'autre part en périphérie du parking; elles récupéreront les eaux de ruissellement de voiries en enrobés et en dalles plastique pavées.

Plusieurs bassins sont créés à proximité du bâtiment :

-l'un au Nord récupérant les Eaux Pluviales de toiture du bâtiment principal et servant à la régulation thermique du bâtiment (1) ;

-l'un au Sud récupérant les Eaux Pluviales de toiture du bâtiment principal et servant à l'apport de lumière dans le bâtiment en hiver (2) ;

-l'un au Sud-Est récupérant Eaux Pluviales en surverse du bassin étanche Nord (3) ;

-l'un au Sud-Ouest récupérant les eaux grises du bâtiment qui seront traitées au moyen de plantes et du sol (pédo épuration) (4).

Un bassin (5) est également créé au Nord-Est du parking provisoire pour récupérer les eaux en surverse de la noue.

Ces bassins et noues, plantés (Eupatoire chanvrine, Filipendule ulmaire, Iris des Marais, Jonc glauque, Menthe aquatique, Salicaire commune, ...), constitueront des milieux propices au développement d'une faune spécifique (batraciens et lépidoptères).

Une cuve de récupération des Eaux Pluviales de toitures sera mise en place contre la façade sud du bâtiment principal pour arroser les plantes de la serre et fournir l'eau des WC (A).

Sa fonction urbaine reconsidérée (abandon des réseaux de canalisations souterraines), l'Eau Pluviale se diffusera dans les aménagements de la parcelle. Ce mode de gestion intégrée des eaux favorisera l'écoulement gravitaire, en respectant la topographie existante, par la mise en place de micro-retenues successives à ciel ouvert. L'eau retenue sera directement revalorisée sur place (arrosage, alimentation WC, ...).

ZI47
ZI48
ZI49
Aire de Retournement
Parking 59 places dont 3 PMR et 3 électrique
Parking événement en terre pierre 45 places
Accès parking
Chaufferie
Local poubelles
Abri vélo
Parking proximité 3 places PMR
Parvis
Permaculture
Bassin phytoépuration
Rue de la Planque
ZI154
ZI156
ZI157
PC_103_200_MASSE
1 : 500
Haie bocagère
Ligne de bosquets de fruitiers

ZI48
ZI49
Aire de Retournement
Parking 59 places dont 3 PMR et 3 électrique
Parking événement en terre pierre 45 places
Accès parking
Parking proximité 3 places PMR
Parvis
Permaculture
Bassin phytoépuration
Rue de la Planque
1
2
3
4
5
A
ZI154
ZI156
ZI157
PC_103_200_MASSE
1 : 500
Noue
Bassins à ciel ouvert
Cuve EP

Valorisation de l'éco mobilité

La voie principale de desserte du site, support de la diffusion du corridor écologique, aura aussi pour mission d'organiser les accès en voitures, les livraisons, les accès en transports collectifs et les dessertes pompiers.

Sur cette voirie en enrobés, les voitures seront dirigées vers un parking, à l'Est de la parcelle, pour partie en dalles plastique recyclé engazonnées et pour autre partie en mélange terre-pierre. Ces 2 traitements sont adaptés à la différence de fréquence d'usage des stationnements (une partie utilisée couramment, l'autre plus ponctuellement en fonction des événements). Ce parking sera doté de bornes de rechargement pour les véhicules électriques (2u) et de quelques places PMR (3 places ; 2% du nombre de places totales qui est de 104 places ; conformément au règlement du PLU d'Ennevelin).

Un parking spécifique PMR en dalles plastique pavées sera localisé au plus près de l'entrée du bâtiment et du parvis (parking 3 places dont 1 pour véhicule électrique) à l'Ouest de la chaussée.

Conformément au règlement du PLU de la zone 1AUE, 1 arbre (voir plus) pour 4 places de parking sera planté au sein de l'unité foncière sous la forme de bosquets de fruitiers dans la prairie.

Une Vélo route Voie Verte destinée aux modes de déplacements doux doublera la voie d'accès au site. Celle-ci pourra être réalisée en sable stabilisé clair pour la distinguer de la circulation voiture. Les cyclistes auront également des places de stationnement dédiées, sous abris, pour leurs vélos, et ceci au plus près des accès au bâtiment.

Quant aux circulations piétonnes, elles seront en dalles plastique pavées pour le trottoir le long de la voie d'accès, en dalles de matériau recyclés dans le sens Nord-Sud dans le prolongement de la serre. La promenade vers le nord ouest du site, dite comestible, permettra d'accéder à l'espace permaculture; dans l'appareillage de dalles, seront plantées des plantes propices à la cueillette. L'appareillage de dalles se retrouvera aussi sur le parvis devant l'entrée du bâtiment.

Comme on peut l'observer ci-dessus, à chaque usage, un revêtement spécifique est mis en place. L'idée est d'être cohérent pour garantir une bonne pratique des lieux. Aussi, les critères environnementaux auront une place prépondérante pour établir le choix de la palette minérale.

Appropriation de la nature

L'humain aura une place prépondérante dans les aménagements du site de La Passerelle. Tout d'abord, un parvis généreux et qualitatif permettra son accueil avant l'entrée dans le bâtiment HQE. Cet espace agrémenté de bancs, de panneaux d'informations (ensemble de mobiliers recyclables)... sera le plus convivial possible (lieu d'échanges, vente de légumes, de miel) et sera planté d'un arbre remarquable représentant le Pévèle Carrembault (Saule blanc ou Saule fragile en forme têtard).

Cet espace à vocation piétonne ne sera pas unique ; il est proposé aux usagers de La Passerelle d'investir toute la parcelle grâce à la création d'un verger collectif, d'un potager en permaculture, d'une grainothèque, d'un poulailler, de ruches, d'un composteur, ... L'objectif est de renforcer les solidarités et la cohésion sociale entre les usagers par le biais de l'appropriation de la nature. Ces espaces permettront entre autres des temps de récréation et de partage et ils participeront pleinement à la qualité de vie.

Exemples d'appropriation des espaces naturels (permaculture, verger, ruches, poulailler, compost, mare)

LA PASSERELLE

Mars 2018

Performances énergétiques & environnementales

PERFORMANCE DU BÂTIMENT

EXEMPLARITÉ ÉNERGÉTIQUE

SELON L'ÉTUDE THERMIQUE ÉTABLIE DANS LE CADRE DU PROJET DE CONCEPTION DE LA PASSERELLE, VITRINE DE L'ENTREPRENEURIAT DU PÉVÈLE CAREMBAULT, LA CONSOMMATION EN ÉNERGIE PRIMAIRE (CEP) DU BÂTIMENT (HORS PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLES) SERA DE 35 KWH_{EP}/M^2SRT, SOIT **-54,5% PAR RAPPORT À LA RT2012** QUI EXIGE UNE CONSOMMATION EN ÉNERGIE PRIMAIRE MAXIMALE (CEP_{MAX}) DE 77 KWHEP/M²SRT.

EXEMPLARITÉ ENVIRONNEMENTALE

D'UN POINT DE VUE ENVIRONNEMENTAL, LE BÂTIMENT EST ÉGALEMENT NÉGATIF EN TERMES D'ÉMISSIONS DE CO2 **(-1 KGCO2/M²STH.AN)**. IL EST AUSSI CONÇU SUR LA BASE DE MATÉRIAUX BIOSOURCÉS ET LOCAUX. AINSI, LA STRUCTURE SERA EN BOIS D'ESSENCES LOCALES, L'ISOLATION EN BALLOTS DE PAILLE PRODUITS LOCALEMENT ET LES ENDUITS DE FINITION EN TERRE CRUE.

LE BOIS EST UN PUITS DE CARBONE. EN FIN DE VIE, IL PEUT FACILEMENT ÊTRE RÉUTILISÉ OU VALORISÉ EN BOIS ÉNERGIE OU REPRENDRE LE CYCLE NATUREL DE LA MATIÈRE EN RETOURNANT AU SOL. LA PAILLE EST ÉGALEMENT UN ISOLANT BIOSOURCÉ NE NÉCESSITANT PAS DE LIANT OU DE TRAITEMENT, ET POUVANT ÊTRE VALORISÉ EN FIN DE VIE EN PAILLAGE. QUANT À L'ARGILE, IL S'AGIT D'UNE RESSOURCE DISPONIBLE DANS LA QUASI-TOTALITÉ DES CHANTIERS DANS LA RÉGION. DANS LE CADRE DU PROJET, ELLE NE SERA PAS ÉVACUÉE MAIS UTILISÉE POUR L'ENDUIT INTÉRIEUR DES MURS. LE PROJET PRÉVOIT ÉGALEMENT LA MISE EN PLACE DE MURS TROMBE À BASE DE

BRIQUES DE TERRE CRUE PRODUITE LOCALEMENT. EN FIN DE VIE, LA TERRE CRUE PEUT ÉGALEMENT RETOURNER À SA SOURCE OU ÊTRE RÉUTILISÉE APRÈS HUMIDIFICATION.

EN CE QUI CONCERNE LES SYSTÈMES TECHNIQUES PRÉCONISÉS, LE PROJET PRÉVOIT LA MISE EN PLACE D'UNE PANOPLIE DE SYSTÈMES BIOCLIMATIQUES, PROFITANT AU MAXIMUM DU POTENTIEL NATUREL DU SITE (PUITS CLIMATIQUE, PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES, BIOMASSE, VENTILATION NATURELLE VIA DES VENTELLES, SERRE ET ESPACES PLANTÉS...), TOUT EN RÉDUISANT L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU BÂTIMENT.

BÂTIMENT À ÉNERGIE POSITIVE

SUIVANT LE RÉFÉRENTIEL ENERGIE CARBONE QUI AMBITIONNE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION QUI VIENDRA REMPLACER EN 2020 L'ACTUELLE RÉGLEMENTATION RT2012, LE BÂTIMENT, AVEC SON BILAN BEPOS DE -0,1 KWHEP NR/M²SRT, VA AU-DELÀ DU NIVEAU 4 QUI EST LE NIVEAU LE PLUS AMBITIEUX DU RÉFÉRENTIEL :

	PROJET	BILAN MAX NIVEAU 1	BILAN MAX NIVEAU 2	BILAN MAX NIVEAU 3	BILAN MAX NIVEAU 4
BILAN BEPOS (KWHEP NR/M² SRT)	**-0,1**	137,2	125,7	78	**0**

EN PRENANT COMPTE DE LA PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE DU BÂTIMENT (525 M² DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES EN TOITURE), LA CONSOMMATION EN ÉNERGIE PRIMAIRE EST DE -87 KWHEP/M²SRT. LE BÂTIMENT PRODUIT PLUS D'ÉNERGIE QU'IL N'EN CONSOMME. DE CE FAIT, IL EST DÉFINI COMME BÂTIMENT À ÉNERGIE POSITIVE :

Nom	Bbio/Bbiomax	Cep/CepMax
	(pts)	(kWhEp/m²SRT)
B Vaisseau Amiral	✓ 39.8 / 77.0	✓ - 87.0 / 77.0
Z Vaisseau Amiral	39.8 / 77.0	35.0 / 77.0
G Vaisseau Amiral	39.8 / 77.0	35.0 / 77.0

Bonjour,

Nous faisons suite à votre mail du 11/04/18 concernant votre demande de complétude du formulaire de demande d'examen au cas par cas pour le projet de construction de la Passerelle, Maison des entreprises et opération de démonstration de l'économie circulaire situé à Ennevelin.

Le projet est concerné par la rubrique 41)a° du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement, qui prévoit un examen au cas par cas.

Aussi, veuillez trouver ci-dessous les précisions concernant les éléments suivants (en bleu vos questions, en noir nos réponses) :

- Détailler la connectivité du projet avec les équipements et projets actuels comme futurs, mais aussi avec l'offre de transport en commun existante (notamment Pév'ailes),

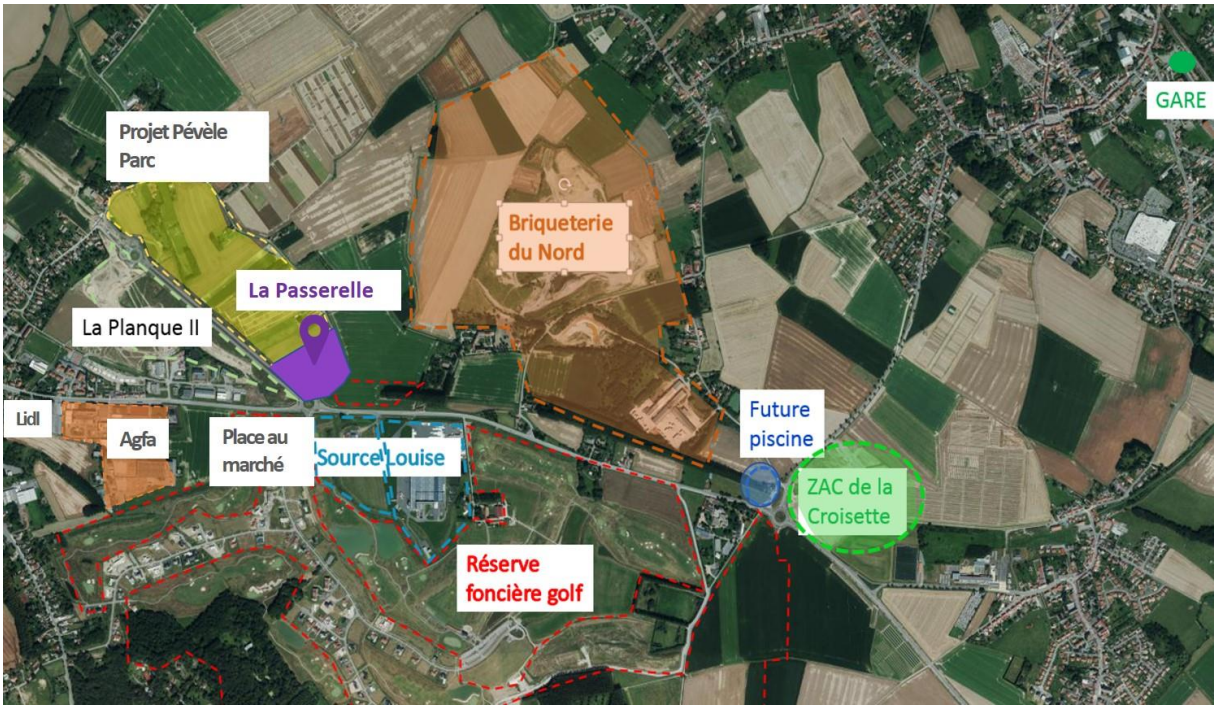

Connectivité du projet avec son environnement

Aujourd'hui, la CCPC n'est pas l'autorité organisatrice des transports sur son territoire. Toutefois, elle est force de proposition auprès de la Région Hauts-de-France pour, l'évolution des réseaux de transports en commun et des services associés et possède de plus en plus de marges de manœuvre dans le développement d'un réseau cyclable structurant et dans la promotion des évolutions comportementales (covoiturage, plan de déplacement, promotion et communication des offres de transports alternatives auprès des habitants).

De plus, la CCPC a souhaité mettre en place une stratégie pour résorber ses problèmes d'accessibilité, participer au désenclavement de la métropole Lilloise, améliorer les déplacements internes, améliorer l'accessibilité de ses zones d'activités et répondre aux besoins en déplacements des habitants pour accéder aux équipements et aux loisirs offerts par le territoire.
Elle a donc réalisé un diagnostic des transports et déplacements du territoire, des faiblesses et des manques du réseau identifiés. Des propositions de solutions adaptées et innovantes pour le territoire ont été formulées, débattues et approfondies afin de répondre aux enjeux du territoire. L'ensemble de ces propositions constitue **la stratégie des transports et déplacements,** hiérarchisée selon des enjeux et objectifs et déclinée de manière opérationnelle sous la forme d'un plan d'actions. Elle fixe

un cap à suivre, une vision pour les années à venir, constituant une alternative ambitieuse à la situation existante.

Transports collectifs :

Réseau arc-en-ciel

Le Pévèle Carembault bénéficie d'un réseau de bus Arc-en-Ciel, qui permet de voyager sur le territoire. Voici les numéros de lignes et les communes desservis

- 202 : Attiches
- 204 : Cysoing, Bouvines, Louvil, Bourghelles, Mouchin
- 205 : Avelin, Pont-à-Marcq
- **206** : Avelin, Ennevelin, Pont-a-Marcq, Mérignies, Mons-en-Pévèle, Bersée
- **220** : Cobrieux, Genech, Templeuve, Ennevelin, Avelin
- **221** : Cappelle-en-Pévèle, Genech, Templeuve, Ennevelin, Avelin
- 222 : Mouchin
- 225 : Mouchin
- 226 : Camphin-en-Pévèle, Wannehain, Bourghelles, Cysoing
- 227 : Wannehain, Camphin
- 237 : Mons-en-Pévèle
- 238 : Wannehain, Camphin-en-Pévèle
- **250** : Avelin, Pont-à-Marcq, Templeuve, Genech

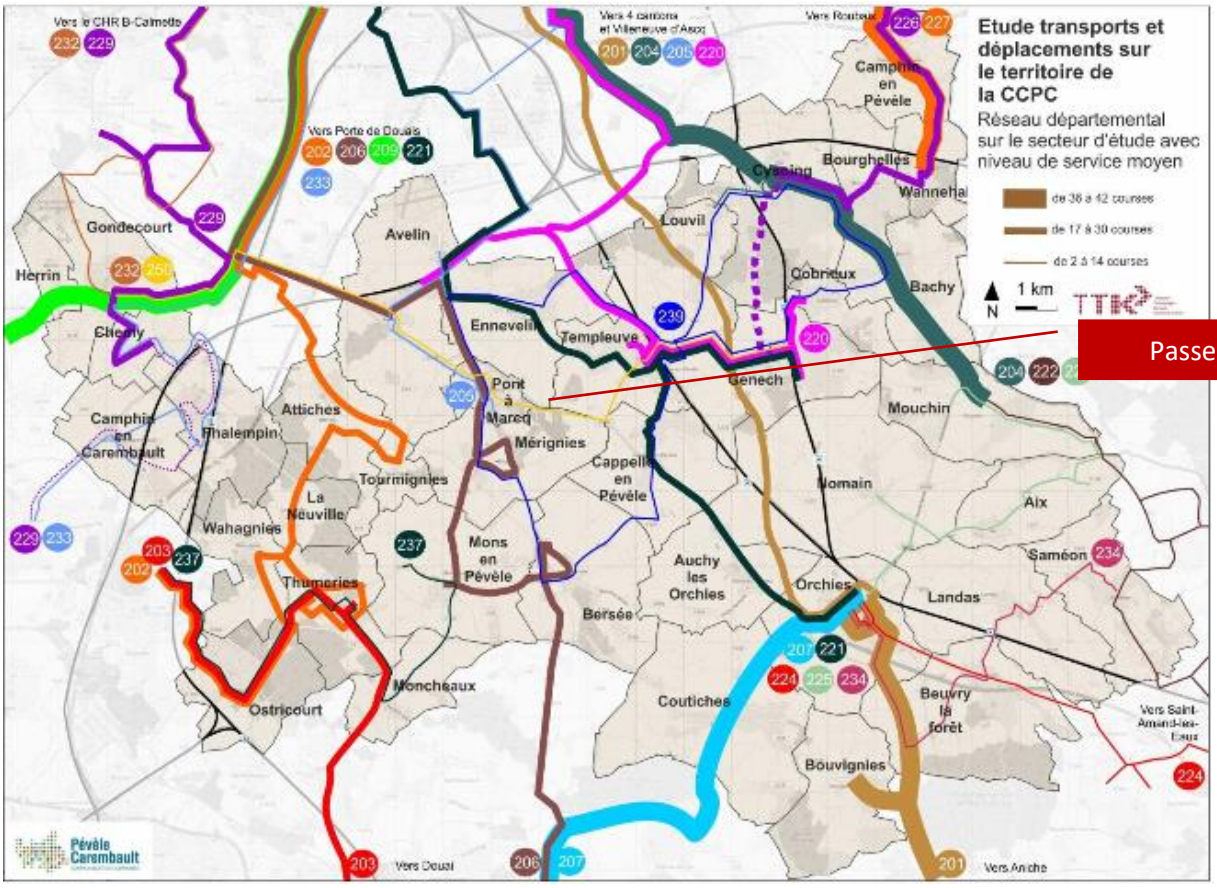

Les lignes du réseau Arc-en-Ciel 2 desservant le territoire de la CCPC

La Pév'ailes : Desservir les gares du territoire par des navettes de rabattement

L'attractivité des gares du territoire ne peut uniquement reposer sur son accessibilité automobile. Le rabattement vers les gares doit également se faire par l'intermédiaire des transports en commun et notamment par des navettes de rabattement devant constituer à terme une alternative crédible à l'utilisation de la voiture pour des trajets relativement courts.

Depuis 2013, la navette Pév'ailes (ligne 239 du réseau Arc-en-Ciel) circule sur le territoire pour rabattre les habitants de 11 communes vers la gare de Templeuve.

Les avantages de la Pév'ailes :

Les navettes ont été mises en place pour concurrencer l'usage de la voiture. L'objectif reste d'inciter les habitants du territoire à les emprunter pour prendre le train. Ce service est donc entièrement gratuit pour les usagers.
Autre avantage de la navette, les arrêts se font aux portes de la gare. Contrairement aux usagers qui utilisent leur voiture et qui doivent tourner dans le parking pour trouver une place. Une fois au pôle d'échanges de Templeuve-en-Pévèle, les usagers peuvent profiter des correspondances avec le réseau Ter Nord-Pas-de-Calais.
Depuis sa mise en place, Pev'ailes a su fidéliser une clientèle. Des liens se sont créés entre les chauffeurs et les passagers. A tel point que les chauffeurs n'hésitent pas à attendre sur le parking de la gare lorsqu'ils se rendent compte qu'un train a du retard.

Cependant, si la fréquentation de la navette est relativement bonne, sa fréquence reste globalement insuffisante pour être considérée comme un recours fiable à l'utilisation de la voiture en l'état actuel.

Aussi, parmi ses différentes propositions, l'étude stratégique des transports réalisée en 2017 inscrivait, le doublement de la fréquence de la Pév'ailes comme prioritaire. C'est pourquoi, la CCPC compte demander à la Région de doubler la fréquence de passage de la Pév'ailes en rabattement vers la gare de Templeuve (utilisation de 4 véhicules pour un passage à 7 allers retours par jour) et desservir également les zones d'activités autour de la gare afin de renforcer l'attractivité économique du territoire (via son partenariat transport- courrier en pièce jointe annexe 1).

L'objectif pour la collectivité est que ce mode de transport soit opérationnel lors de l'achèvement du bâtiment la Passerelle soit fin 2019-début 2020.

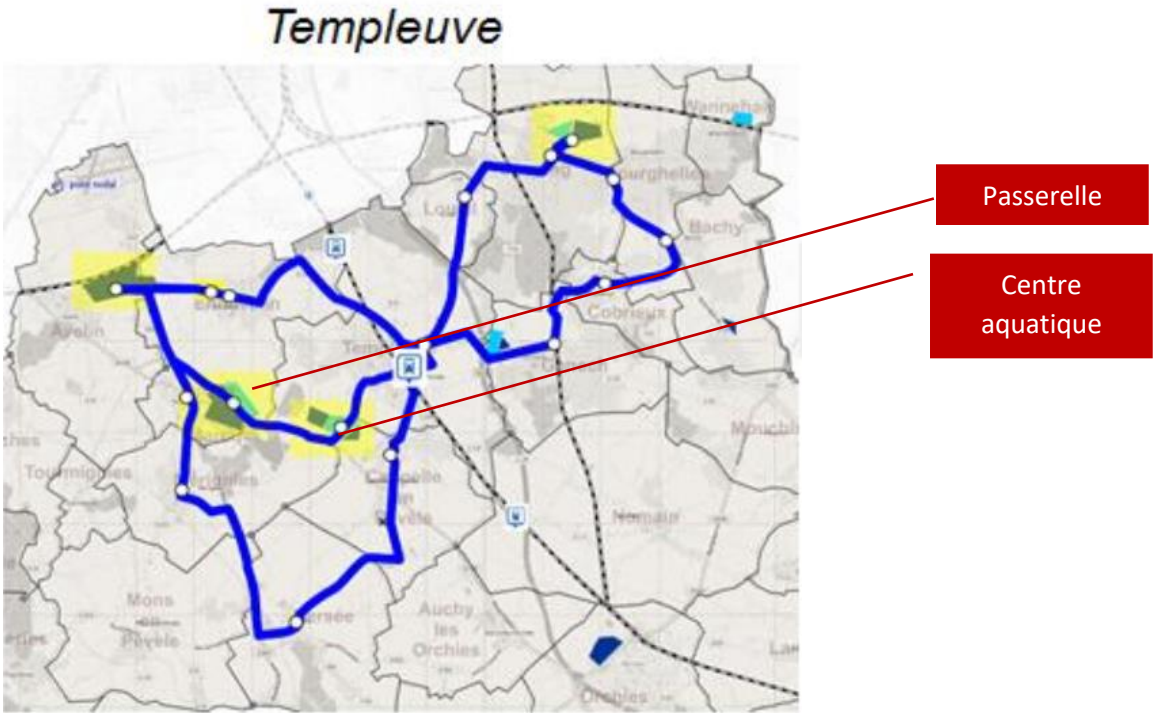

Propositions d'itinéraire de navettes de rabattement vers les gares du territoire de la CCPC

Les arrêts

Le service se compose de deux navettes qui effectuent des boucles sur le territoire. Les communes desservies sont : Cappelle-en-Pévèle, Templeuve-en-Pévèle, Bersée, Mérignies, Pont-à-Marcq, Ennevelin, Genech, Cobrieux, Bachy, Bourghelles, Cysoing et Louvil.

Aussi, pour développer les modes de transports alternatifs et faciliter l'accès du projet la Passerelle et du centre aquatique, nous nous engageons à faire une demande auprès du Conseil Régional Hauts de France pour la création d'arrêts de bus à proximité immédiate. L'objectif sera d'être opérationnel pour la livraison du bâtiment la Passerelle.

La Pév'ailes en chiffres

Chaque année depuis sa mise en place, le service progresse de 16% en nombre d'usagers. En 2017, 12 381 montées ont été comptabilisées, soit une évolution de + 24%.

Le doublement de la ligne 239 permettra d'augmenter la fréquence des passages et donc d'usage.

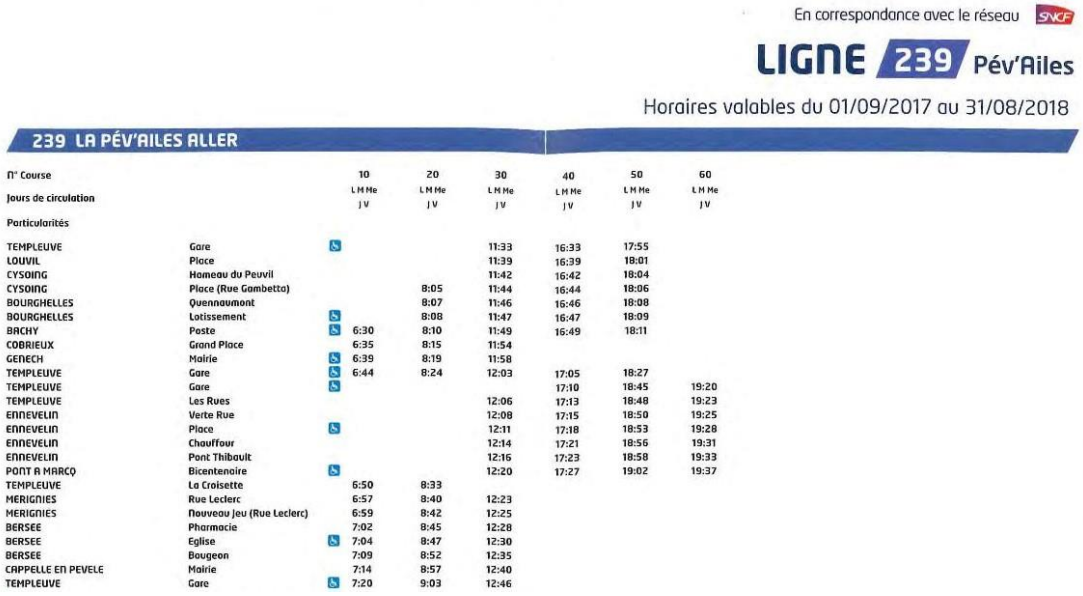

En correspondance avec le réseau SNCF

LIGNE 239 Pév'Ailes

Horaires valables du 01/09/2017 au 31/08/2018

239 LA PÉV'AILES ALLER

N° Course			10	20	30	40	50	60
Jours de circulation			L M Me J V	L M Me J V	L M Me J V	L M Me J V	L M Me J V	L M Me J V
Particularités								
TEMPLEUVE	Gare	♿			11:33	16:33	17:55	
LOUVIL	Place				11:39	16:39	18:01	
CYSOING	Hameau du Peuvil				11:42	16:42	18:04	
CYSOING	Place (Rue Gambetta)			8:05	11:44	16:44	18:06	
BOURGHELLES	Quennaumont			8:07	11:46	16:46	18:08	
BOURGHELLES	Lotissement	♿		8:08	11:47	16:47	18:09	
BACHY	Poste	♿	6:30	8:10	11:49	16:49	18:11	
COBRIEUX	Grand Place		6:35	8:15	11:54			
GENECH	Mairie	♿	6:39	8:19	11:58			
TEMPLEUVE	Gare	♿	6:44	8:24	12:03	17:05	18:27	
TEMPLEUVE	Gare	♿				17:10	18:45	19:20
TEMPLEUVE	Les Rues				12:06	17:13	18:48	19:23
ENNEVELIN	Verte Rue				12:08	17:15	18:50	19:25
ENNEVELIN	Place	♿			12:11	17:18	18:53	19:28
ENNEVELIN	Chauffour				12:14	17:21	18:56	19:31
ENNEVELIN	Pont Thibault				12:16	17:23	18:58	19:33
PONT A MARCQ	Bicentenaire	♿			12:20	17:27	19:02	19:37
TEMPLEUVE	La Croisette		6:50	8:33				
MERIGNIES	Rue Leclerc		6:57	8:40	12:23			
MERIGNIES	Nouveau Jeu (Rue Leclerc)		6:59	8:42	12:25			
BERSEE	Pharmacie		7:02	8:45	12:28			
BERSEE	Eglise	♿	7:04	8:47	12:30			
BERSEE	Bougeon		7:09	8:52	12:35			
CAPPELLE EN PEVELE	Mairie		7:14	8:57	12:40			
TEMPLEUVE	Gare	♿	7:20	9:03	12:46			

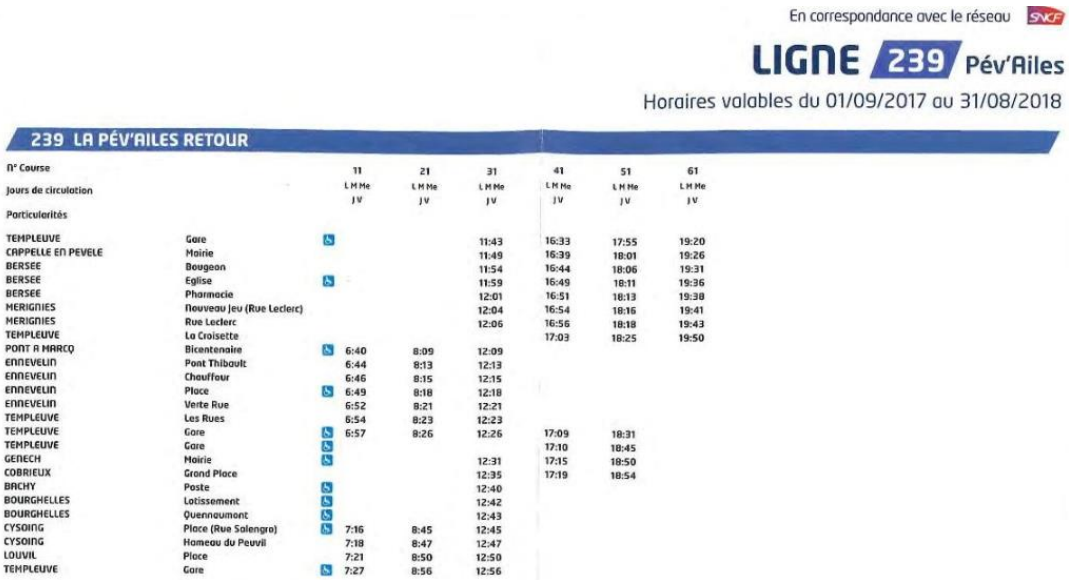

En correspondance avec le réseau SNCF

LIGNE 239 Pév'Ailes

Horaires valables du 01/09/2017 au 31/08/2018

239 LA PÉV'AILES RETOUR

N° Course			11	21	31	41	51	61
Jours de circulation			L M Me J V	L M Me J V	L M Me J V	L M Me J V	L M Me J V	L M Me J V
Particularités								
TEMPLEUVE	Gare	♿			11:43	16:33	17:55	19:20
CAPPELLE EN PEVELE	Mairie				11:49	16:39	18:01	19:26
BERSEE	Bougeon				11:54	16:44	18:06	19:31
BERSEE	Eglise	♿			11:59	16:49	18:11	19:36
BERSEE	Pharmacie				12:01	16:51	18:13	19:38
MERIGNIES	Nouveau Jeu (Rue Leclerc)				12:04	16:54	18:16	19:41
MERIGNIES	Rue Leclerc				12:06	16:56	18:18	19:43
TEMPLEUVE	La Croisette					17:03	18:25	19:50
PONT A MARCQ	Bicentenaire	♿	6:40	8:09	12:09			
ENNEVELIN	Pont Thibault		6:44	8:13	12:13			
ENNEVELIN	Chauffour		6:46	8:15	12:15			
ENNEVELIN	Place	♿	6:49	8:18	12:18			
ENNEVELIN	Verte Rue		6:52	8:21	12:21			
TEMPLEUVE	Les Rues		6:54	8:23	12:23			
TEMPLEUVE	Gare	♿	6:57	8:26	12:26	17:09	18:31	
TEMPLEUVE	Gare	♿				17:10	18:45	
GENECH	Mairie	♿			12:31	17:15	18:50	
COBRIEUX	Grand Place				12:35	17:19	18:54	
BACHY	Poste	♿			12:40			
BOURGHELLES	Lotissement	♿			12:42			
BOURGHELLES	Quennaumont	♿			12:43			
CYSOING	Place (Rue Solengro)	♿	7:16	8:45	12:45			
CYSOING	Hameau du Peuvil		7:18	8:47	12:47			
LOUVIL	Place		7:21	8:50	12:50			
TEMPLEUVE	Gare	♿	7:27	8:56	12:56			

Voies douces :

Afin d'encourager l'utilisation du vélo en rabattement vers les gares, il convient de faciliter l'accès au travers de cheminements cyclables sécurisés permettant de lever une partie des freins liés à ce mode. Cette thématique est en lien direct avec l'enjeu de favoriser l'intermodalité. Pour chacune des gares du territoire, des itinéraires, où l'aménagement de pistes et de bandes cyclables serait opportun, ont été identifiés. Fort de ces préconisations, la CCPC a aménagé deux voies vertes qui se connectent aux pistes ou bandes cyclables du Département. Ces pistes permettent de faire la liaison entre différents points, le pôle multimodal de Templeuve – Cappelle-en- Pévèle - Pont-à-Marcq- Ennevelin.

Ainsi, une liaison par vélo entre la gare de Templeuve et le projet Passerelle est d'ores et déjà possible.

Afin, de rendre plus agréable et promouvoir l'utilisation du vélo, un projet de voie verte desservant le pôle d'échange de Templeuve et la commune d'Ennevelin est en étude. Au-delà du raccordement du bâtiment la Passerelle, l'objectif est de relier via une voie douce paysagère les centres bourgs d'Ennevelin, Pont-à-Marcq et Mérignies au pôle d'échanges de Templeuve. En positionnant le bâtiment la Passerelle et le futur Centre Aquatique sur cette liaison douce, l'attractivité de cet équipement devrait s'en retrouver renforcé et la mobilité douce valorisée.

De plus, dans la logique d'exemplarité REV3, des solutions de mobilité douce électrique permettant de relier le pôle d'échanges à la Passerelle en un temps réduit et avec un effort moindre vont être étudiées.

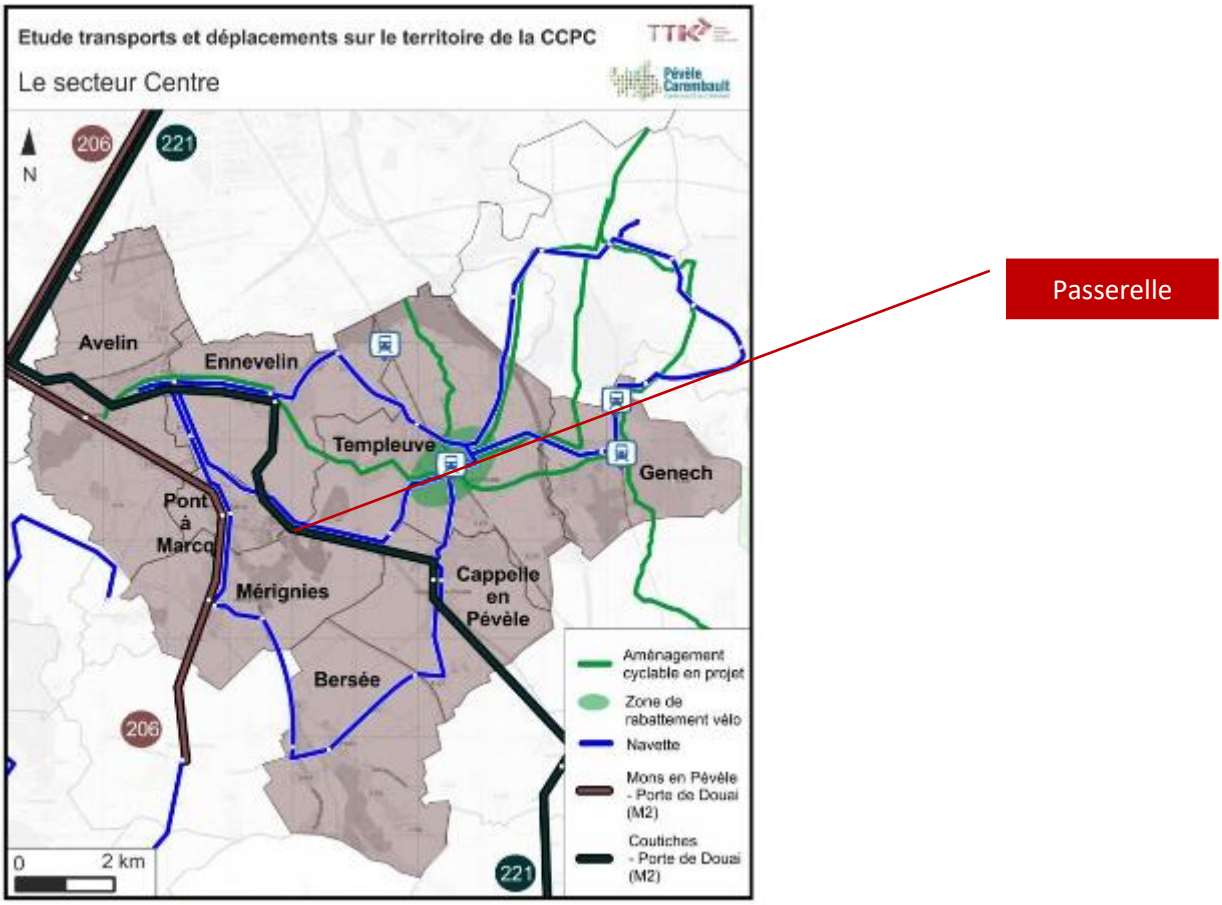

Représentation des projets sur le secteur Centre

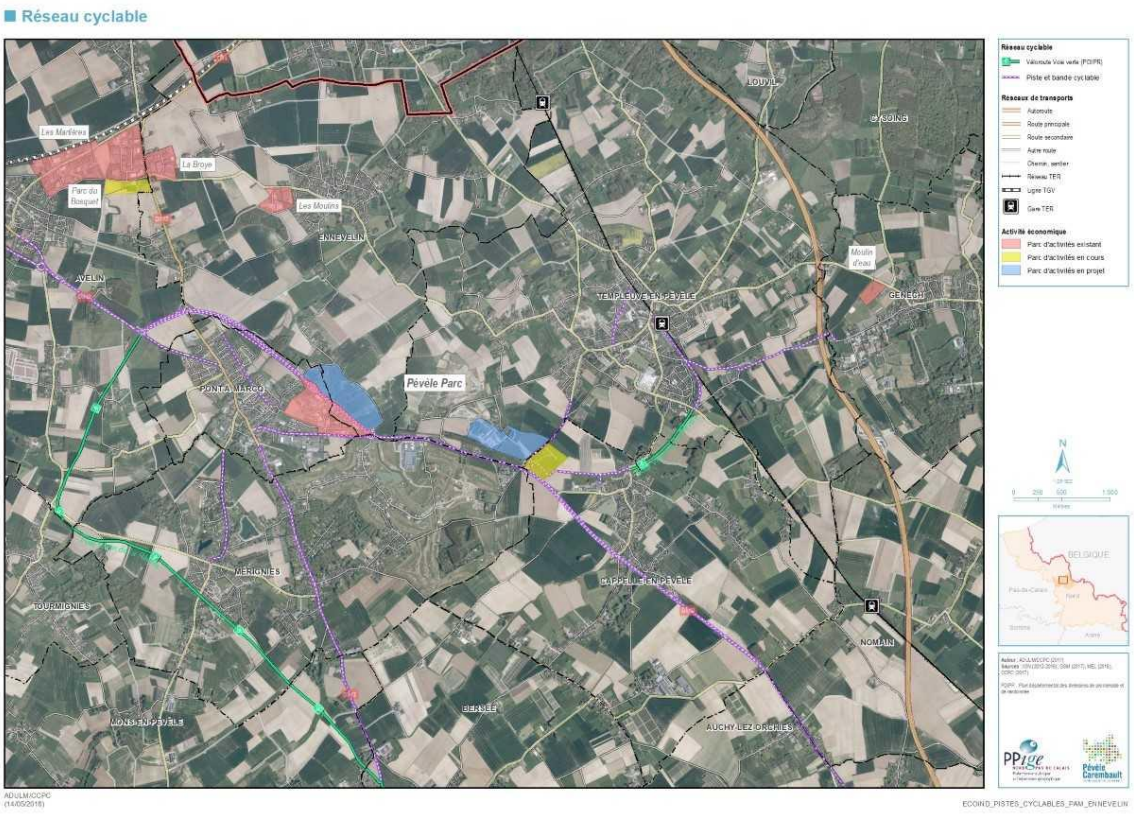

Pistes cyclables à proximité du projet

- Préciser le parti architectural ainsi que l'intégration paysagère du projet :

- Note paysagère (annexe 2)
- Parti architectural (annexe 3)

- Fournir l'annexe n°1 obligatoire relative aux informations nominatives du pétitionnaire,

Voir annexe 5

- Indiquer la superficie du terrain d'assiette dans la rubrique 4.5 du formulaire,

Voir formulaire

- Indiquer le lien internet du PLU en vigueur, :

- http://www.ville-ennevelin.fr/mairie/zonnage-a3-ennevelin.pdf
- http://www.ville-ennevelin.fr/mairie/reglement_plu.pdf

- La partie imperméabilisée à proximité du giratoire va-t-elle être aménagée (cette partie étant restée "blanche" sur le plan de masse fournie) ? :

Concernant la partie restée « blanche » sur le plan masse, il s'agit d'un terrain non imperméabilisé et propriété du Département. Afin d'avoir une cohérence et de s'intégrer dans l'environnement, nous avons engagé des démarches pour pouvoir l'acquérir et pouvoir y réaliser un aménagement paysager. Ce terrain permettra de conserver la thématique « bocage » du projet et de retisser des liens avec la Trame Verte et Bleue locale.

- Indiquer où se trouve la serre (non présentée sur le plan de masse fourni) :

La serre n'apparait pas sur le plan masse puisqu'elle se situe à l'intérieur du bâtiment (cf. annexe 6 plan joint). Il s'agit d'une verrière abritant des plantations à l'intérieur du bâtiment la Passerelle. Cet élément doit renforcer la qualité de vie au travail des habitants du bâtiment.

- Le dossier présente une place de stationnement pour 10 m² de surface au plancher de construction, ce qui apparait incohérent avec l'ambition d'accessibilité alternative annoncée ;

Concernant le ratio stationnement-surface de plancher, nous étions précédemment à 1 place pour 14 m² de surface au plancher. Nous avons pris en compte votre remarque et nous nous engageons à réaliser un permis de construire modificatif afin de réduire le nombre d'unités de stationnement à 80 (contre 104 actuellement), plus les 3 places PMR. Aussi, nous serons ainsi à 83 places pour un ratio de, 1 place pour 19 m² de surface de plancher.

Par ailleurs, pour ne pas imperméabiliser à outrance et en prévision du développement des transports alternatifs, nous avons pris le parti de développer du stationnement traité en mélange terrre-pierre comme complément au stationnement d'usage. Le stationnement d'usage sera quant à lui traité en dalle engazonnée.

- Au regard du SCoT, et malgré l'absence d'illustration d'une accroche vers une extension future, le projet apparaît être une composante d'un projet d'ensemble (tel que défini par l'article L.122-1 du code de l'environnement)

La Communauté de Communes Pévèle Carembault porte effectivement 2 projets. Le projet du bâtiment Passerelle et le projet Pévèle Parc.

Comme indiqué dans le SCoT de Lille Métropole, le projet Pévèle Parc est un parc prioritaire pour le territoire devant devenir la vitrine du territoire et démonstrateur de la démarche Troisième Révolution Industrielle (REV3). Aussi, pour intégrer au mieux les enjeux environnementaux, la Pévèle Carembault a bénéficié d'une AMO Troisième Révolution Industrielle de la part du Conseil Régional en 2015-2016. La Pévèle Carembault vient d'être retenue par le Conseil Régional des Hauts de France comme territoire démonstrateur REV3 le 24 avril 2018 en tant que porteur du projet de parc d'activité REV3 « Pévèle Parc », véritable démonstrateur de l'économie circulaire.

Nous menons actuellement une réflexion sur la programmation définitive du futur parc et sur son schéma directeur. Pour obtenir une cohérence forte entre les enjeux et les choix à faire, la collectivité est partie prenante des différentes réflexions régionales sur le sujet. Toutefois, si l'ambition est forte, la dimension REV3 n'est pas encore figée et de nombreux points doivent encore être arbitrés : pertinence d'un réseau de chaleur, support juridique à l'échange d'énergie entre bâtiments, éco-conception des espaces verts pour une utilisation en maraîchage (approche permaculture), gouvernance du futur parc, etc.. Le projet d'aménagement global de Pévèle Parc n'est donc aujourd'hui pas encore déterminé de façon précise.

D'un point de vue réglementaire, des études ont d'ores et déjà été menées pour nous guider dans son aménagement (diagnostic initial de l'environnement, la flore et les habitats, les oiseaux, les reptiles et amphibiens, les insectes, les mammifères, zone humide…).

L'aménagement du parc fera l'objet de toutes les démarches nécessaires pour mesurer l'impact de l'artificialisation de terres. Consciente de l'enjeu de limitation de l'étalement urbain tant d'un point de vue environnemental que pour préserver l'agriculture péri-urbaine, la Communauté de Communes Pévèle Carembault a d'ores et déjà choisi de réduire voire supprimer différents projets de parcs d'activité situés sur le territoire communautaire afin de pouvoir prioriser l'aménagement de ce parc vitrine.

Si la réflexion sur le projet Pévèle Parc doit être menée pour intégrer pleinement les enjeux de la troisième révolution industrielle, le projet de bâtiment la Passerelle a quant à lui été conçu comme un projet spécifique, auto-porté : démonstrateur de l'économie circulaire et de la qualité de vie au travail, incubateur d'entreprises durables et centre de télétravail, ce bâtiment doit inspirer les entreprises du territoire pour qu'elles intègrent le développement durable dans la création de valeur. Pour la Pévèle Carembault, l'enjeu consiste à réinventer un mode de relation ville-campagne où le télétravail sera possible une partie de la journée tout en assurant une présence aisée dans les sièges de la métropole lilloise en utilisant les infrastructures de transport en dehors des horaires de congestion.
Au-delà de sa vocation particulièrement innovante, l'exemplarité du bâtiment se retrouve dans les principes bioclimatiques dictant la forme architecturale du bâtiment, les matériaux utilisés (biosourcés locaux / régionaux ou Cradle to cradle), la production d'énergie photovoltaïque pour de l'autoconsommation et dans l'usage des espaces verts dédiés à de la permaculture et de l'éco-pâturage. Aujourd'hui, le projet exemplaire de la Passerelle est rendu possible par des financements européens (FEDER) qui ne seront plus disponibles après 2020. Il est donc crucial d'impulser une dynamique vertueuse sur le territoire avant l'échéance.
Dans sa conception, tant l'aspect architectural, le positionnement sur la parcelle en accessibilité directe sur le rond-point, que sa situation géographique permettra au bâtiment la Passerelle d'accompagner les entreprises locales et régionales vers un développement durable quel que soit le devenir du futur Pévèle Parc.

Pour la Pévèle Carembault, le projet Passerelle est conçu comme pouvant fonctionner seul, au centre de notre territoire. Le projet Pévèle Parc est un second projet de territoire qui fera l'objet des études et travaux nécessaires pour qu'il puisse impulser une nouvelle manière d'appréhender les parcs d'activité dans la logique REV3.